

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 45 (1937)

Heft: 8

Artikel: Les tâches futures de la Croix-Rouge suisse

Autor: Denzler

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-974264>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nächster Zeit bevorstehen. Ich hoffe, dass es mir gelungen ist, Sie davon zu überzeugen, wie Ihrer aller Mitarbeit dringend

notwendig ist im Interesse unseres nationalen Werkes und zum Wohle unseres ganzen Landes.

Les tâches futures de la Croix-Rouge suisse.

Résumé présenté à l'assemblée de la Croix-Rouge suisse à Rapperswil, le 19 juin 1937.

Le nouveau médecin en chef de la Croix-Rouge suisse, M. le colonel Denzler, a donné récemment quelques indications particulièrement utiles aux samaritains et samaritaines réunis en assemblée générale à Brunnen, le 5 juin dernier.

Aujourd'hui, et en présence des nouvelles tâches qui s'imposent à l'attention de la Croix-Rouge et de ses sections, il tient à indiquer les besoins les plus impérieux qu'il faut prévoir pour nos organisations de la Croix-Rouge, et à les préciser.

A la vérité, les mesures prévues ont déjà été étudiées et commentées tant par le médecin en chef de l'armée que par l'ancien médecin de la Croix-Rouge, ainsi que par le colonel Vuilleumier dans des travaux précédents. Elles ont aussi été indiquées et définies à l'occasion d'une conférence donnée tout récemment par l'éminent juriste du C. I. C. R., M. Paul Des Gouttes sur «Les grandes étapes de la Croix-Rouge et de la Convention de Genève».*)

Aujourd'hui le colonel Denzler tient à souligner certaines interventions de la Croix-Rouge devenues nécessaires et particulièrement actuelles à l'occasion du

problème de la défense nationale et de la réorganisation militaire. Ces problèmes sont de la plus haute importance, et les tâches qu'ils comportent pour notre Croix-Rouge nationale et pour ses sections peuvent être illustrées par un certain nombre d'exemples. Il est indispensable qu'en temps de paix déjà, les mesures prises par les organes de la Croix-Rouge doivent être exactement étudiées, tant de la part de la Direction, du Comité central, que du Secrétariat général en collaboration avec le Service de santé et l'état-major général.

Nous devons avouer que les mesures d'organisation prises par certaines de nos sections sont encore loin d'être suffisantes.

L'effectif des membres, tant des membres isolés que des membres collectifs ne laisse pas d'être un peu attristant. Le berceau de la Croix-Rouge — il y a peut-être lieu de s'en souvenir — devrait comporter un pourcentage de membres beaucoup plus intéressant que jusqu'ici. Il ne s'agit pas seulement d'une question de cotisations ou d'argent, mais il est de toute importance et de toute nécessité que dans notre pays on s'intéresse davantage à la Croix-Rouge.

Qu'on veuille par exemple nous permettre une comparaison entre ce qui se passe chez nous et en Tchécoslovaquie. On n'ignore pas que dans ce pays les plus hautes autorités organisent chaque année une semaine de la Croix-Rouge appelée «Trêve de la Croix-Rouge», et que les

*) Col. Vuilleumier : «*La Croix-Rouge au service de l'armée*», Croix-Rouge 1934, pages 231 et suivantes.

Col. Sutter : «*Les samaritains au service de l'armée*», Croix-Rouge 1935, pages 240 et suivantes.

Paul Des Gouttes : «*Les grandes étapes de la Croix-Rouge*», Croix-Rouge 1937, pages 73 et suivantes.

Tchèques ont admirablement compris que la devise : *Inter arma caritas* doit être remplacée avantageusement par le mot d'ordre : *In pace vigilantia*. Comme gardienne vigilante de la paix, la cérémonie de la Croix-Rouge revêt sa vraie signification, et il est à souhaiter que chez nous en particulier, et spécialement en cette année 1937, à l'occasion de la collecte nationale, il soit possible d'arriver à une conception aussi concrète et à des résultats aussi éminemment patriotiques. Vous savez que notre Comité directeur a conçu un plan de propagande particulièrement intéressant. Il s'agit maintenant que ce plan soit suivi et appliqué en détail par nos sections. Il s'agit que nos organisations affiliées collaborent en parfaite harmonie à cette œuvre de vigilance secourable. Il s'agit de gagner la jeune génération aux idées humanitaires de la Croix-Rouge.

La formation du personnel sanitaire volontaire doit être intensifiée dans la mesure du possible. Rappelons-nous que nous ne possédons que 16 colonnes de la Croix-Rouge, alors qu'il en faudrait normalement 24. Qu'on se souvienne que nos formations de couverture de frontière ont besoin d'un service de santé bien organisé, et que les colonnes pourront y contribuer. Qu'on ne perde pas de vue que nos colonnes devraient être plus nombreuses dans la Suisse romande, et qu'en général il serait souhaitable que nos sections de patronage arrivent à favoriser la collaboration des colonnes avec le Service de santé officiel.

Avec les samaritains et les samaritaines, nous avons eu l'occasion de parler il y a peu de jours des détachements de mobilisation, et d'insister sur les mesures qui devront être prises les troisièmes et cinquièmes jours de la mobilisation. En ce qui concerne le service sanitaire de la

couverture des frontières et de la défense aérienne, nous attendons des précisions de la part de l'état-major général; mais soyez certains que la Croix-Rouge et ses organisations affiliées auront à remplir prochainement des tâches importantes à cet égard.

C'est bien dans ce but que nos sections auront à s'occuper de la formation d'officiers du Service de santé, délégués du médecin en chef de la Croix-Rouge. Ces médecins fonctionneront comme conseillers des organisations dépendant de la Croix-Rouge. Dans le même ordre d'idées nous avons besoin de la collaboration de certaines sections dans l'organisation de l'aide sanitaire volontaire sur les places de rassemblement de corps. Ces mesures doivent être prévues à l'avance tant au point de vue du personnel que du matériel indispensable en cas de mobilisation. Ces travaux doivent être entrepris sans tarder, et si le zèle ne fait pas défaut aux présidents ou aux membres influents de nos sections, nous pouvons être assurés que les reproches d'indifférence qui ont été entendus ici et là au sujet de certains de nos comités, ne se renouvelleront pas.

Une autre tâche particulièrement importante en dehors de celle de la formation du personnel, concerne l'acquisition de matériel d'hôpital. Ce matériel a fait défaut trop souvent pendant l'occupation des frontières de 1914 à 1918. C'est à la Croix-Rouge et à ses sections de veiller à ce que ce matériel existe et soit suffisant. Qu'on songe seulement au mobilier indispensable pour les hôpitaux sanitaires militaires de 30'000 à 40'000 malades. Notre Service de santé de l'armée doit pouvoir compter avec certitude sur le matériel à fournir par la Croix-Rouge. Il doit être magasiné et stocké par toutes nos sections; il doit être inventorié, modernisé, modifié et, si possible, standardisé.

Les expériences faites à ce sujet dans les hôpitaux militaires au moment de l'épidémie de grippe ont été désastreuses. Elles ne doivent plus se reproduire, car elles ont coûté trop de vies à notre pays.

L'année dernière, la Croix-Rouge suisse a consacré frs. 50'000 à l'achat de matériel neuf; ce n'est là qu'un début, et nous devons prévoir un bien plus grand nombre de dépôts largement décentralisés. Mentionnons encore les conventions souscrites avec les hôpitaux de la Veska et avec les associations féminines. Grâce aux dispositions prises, nous aurons du matériel hospitalier à disposition en un temps relativement très court.

En ces quelques lignes j'ai cherché à vous esquisser et à condenser une sorte de programme qui m'est dicté par mes fonctions de médecin en chef de la Croix-Rouge.

Nous aurons à revenir sans aucun doute sur l'un ou l'autre des problèmes que nous n'avons fait qu'effleurer aujourd'hui. La grande partie de notre tâche ne fait que commencer, et j'espère vous avoir convaincus, Mesdames et Messieurs, combien elle est nécessaire pour la Croix-Rouge, pour ses sections et pour le bien de notre pays tout entier.

Lieutenant-colonel *Denzler*,
médecin en chef de la Croix-Rouge.

Un précurseur de la Croix-Rouge.

Par le Dr *R. Guisan*, Lausanne.

La campagne de propagande en faveur de la collecte du 1^{er} août a réveillé l'intérêt que chacun doit porter à la Croix-Rouge. L'occasion me paraît donc favorable pour évoquer ici le souvenir d'un homme qui en a été le véritable précurseur et dont le nom m'était inconnu jusqu'en 1928. A cette époque j'eus l'honneur de faire la connaissance de M. Ciraolo, sénateur du royaume d'Italie, l'initiateur même de l'action de secours internationale dans les grandes catastrophes, qui, au cours d'une conversation sur la Croix-Rouge suisse et Dunant, me demanda si je connaissais le travail du professeur Cesare Baduel, directeur général de la Croix-Rouge italienne, paru dans la revue *La Croix-Rouge italienne* en 1927 et intitulé :

*Le précurseur de la Croix-Rouge :
Ferdinand Palasciano.*

Sur ma réponse négative, M. Ciraolo voulut bien me remettre un tirage à part de

l'étude si captivante du professeur Baduel. Supposant qu'elle pourrait vous intéresser, je l'ai traduite à votre intention, moins quelques courts passages sans importance, et je vous la présente aujourd'hui.

Dans l'histoire de la Croix-Rouge, le nom de Ferdinand Palasciano n'a point encore trouvé la place qui lui revient. A peine se souvient-on de la figure austère et noble de ce médecin-apôtre, hors de nos frontières surtout. Cependant il serait facile de démontrer que l'on peut indiscutablement lui attribuer le grand principe de pitié et de solidarité humaine qui, au siècle dernier, a pris le nom de Croix-Rouge.

Dans la période actuelle de la vie italienne où les valeurs morales surgissent, où des noms ignorés depuis trop longtemps sortent de l'ombre ou sont par trop insuffisamment mis en lumière, il m'a paru utile et juste de reprendre l'épisode d'une idée généreuse, d'une importance capitale, strictement italienne qui après de longues et